



# Azo Purge MP2

## Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations  
Date d'émission: 2024-04-11 Version: 1.0

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identification

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : Azo Purge MP2

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Mélange solvant  
Restrictions d'emploi : Toutes les autres utilisations non recommandées ci-dessus

#### 1.3. Fournisseur

##### Fabricant

Azon USA Inc.  
2204 Ravine Rd  
Kalamazo, Michigan 49004  
USA  
T 269-385-5942

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Dans le cas d'un déversement, d'une fuite, d'un feu, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause des matières dangereuses ou des marchandises dangereuses, appeler CHEMTREC jour et nuit au 1 800 424-9300 (sans frais, États-Unis)/703 527 3887 (Virginie, États-Unis) CCN 2189

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification SGH-US

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 Provoque une sévère irritation des yeux  
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS US) :



Mention d'avertissement (GHS US) : Attention  
Mentions de danger (GHS US) : Provoque une sévère irritation des yeux  
Conseils de prudence (GHS US) : Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. Porter un équipement de protection des yeux et du visage.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

#### 2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Azo Purge MP2

## Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### 2.4. Unknown acute toxicity (GHS US)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification SGH-US
Glutarate de diméthyle	n° CAS: 1119-40-0	60 – 80	Eye Irrit. 2A, H319
Adipate de diméthyle	n° CAS: 627-93-0	10 – 30	Eye Irrit. 2, H319
Succinate de diméthyle	n° CAS: 106-65-0	10 – 30	Eye Irrit. 2, H319

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Premiers répondants : attention à votre propre protection . Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Procédez à la respiration artificielle à l'aide d'un masque à valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif adapté mais ne procédez pas à un bouche-à-bouche. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, la tête doit être maintenue vers le bas de sorte que le vomis ne pénètre pas les poumons. En cas de malaise consulter un médecin.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut causer une irritation de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Picotements, rougeurs, démangeaisons, larmes, vision floue, gonflement.
Symptômes/Effets les plus importants	: Provoque une irritation des yeux.

### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Traitement symptomatique.

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique, CO2, pulvérisateur d'eau ou mousse ordinaire.

# Azo Purge MP2

## Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie : Non inflammable.  
Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.  
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

### 5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.  
Procédures d'urgence : Faire évacuer la zone dangereuse. Si vous êtes à l'extérieur, déplacez-vous vers une zone en amont de la zone de danger. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Si cela est possible sans prendre de risques personnels, éliminer toute source d'allumage, aérer la zone. Empêcher le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence d'entrer dans la zone de danger.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.  
Procédures d'urgence : Évacuer le personnel vers un endroit sûr. Ventiler la zone de déversement. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit atteindre le sol, les canalisations, les égouts, les eaux de ruissellement ou les nappes d'eau souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir avec un absorbant inerte non combustible. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.  
Procédés de nettoyage : Ramasser dans un absorbant inerte non combustible et placer dans un récipient pour élimination. La matière absorbante contaminée peut poser le même danger que le produit déversé. Décontaminer les surfaces et l'équipement avec eau et détergent. Jusqu'à ce qu'un niveau suffisant de dilution soit obtenu, l'eau de décontamination peut poser les mêmes dangers que le produit. Débarrassez-vous des matières collectées dès que possible conformément aux règles locales/régionales/nationales/internationales en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

# Azo Purge MP2

## Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### SECTION 7: Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les brouillards, aérosols, vapeurs, gaz. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
- Produits incompatibles : Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Azo Purge MP2

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### Glutarate de diméthyle (1119-40-0)

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### Adipate de diméthyle (627-93-0)

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### Succinate de diméthyle (106-65-0)

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Prendre des mesures pour réduire ou limiter les émissions dans l'air ou les rejets dans le sol et le milieu aquatique.

#### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle:

L'équipement de protection individuelle doit être choisi conformément aux normes nationales et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

##### Protection des mains:

Gants de protection obligatoires. Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

##### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures

##### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'activité et de l'exposition possible

# Azo Purge MP2

## Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### Protection des voies respiratoires:

Utilisez un respirateur approuvé par le NIOSH si la ventilation est insuffisante. Les intervenants d'urgence doivent utiliser un appareil respiratoire autonome (SCBA). Il doit être utilisé conformément à un programme de protection respiratoire conforme aux normes de l'OSHA

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide.
Couleur	: Incolore
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 196 °C (384.8 °F)
Point d'éclair	: 103 °C (217.4 °F)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.
Pression de la vapeur	: 0,2 mm Hg @20 °C (68°F)
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Eau: Peu soluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans les conditions normales d'emploi.

# Azo Purge MP2

## Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

## SECTION 11: Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé  
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

#### Glutarate de diméthyle

DL50 orale rat	8900 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat	Basé sur un composé similaire : aucun risque d'inhalation prévu

#### Adipate de diméthyle

DL50 orale	8500 mg/kg de poids corporel (souris)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat	Basé sur un composé similaire : aucun risque d'inhalation prévu.

#### Succinate de diméthyle

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Adipate de diméthyle

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, lapin	Modérément irritant
---	---------------------

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé  
Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé  
Danger par aspiration : Non classé  
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible  
Symptômes/effets après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

# Azo Purge MP2

## Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut causer une irritation de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Picotements, rougeurs, démangeaisons, larmes, vision floue, gonflement.
Symptômes/effets les plus importants	: Provoque une irritation des yeux.

### SECTION 12: Données écologiques

#### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

##### Glutarate de diméthyle

CL50 - Poissons [1]	13400 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	3940 – 4670 mg/l

##### Adipate de diméthyle

CL50 - Poissons [1]	87,095 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	72 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l
CE50 96h - Algues [1]	6,691 mg/l

##### Succinate de diméthyle

CL50 - Poissons [1]	50 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l
CE50 96h - Algues [1]	11,917 mg/l
NOEC (chronique)	358,6 mg/l

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### Azo Purge MP2

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### Glutarate de diméthyle

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,62
--	------

##### Adipate de diméthyle

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,03
--	------

##### Succinate de diméthyle

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,35
--	------

#### 12.4. Mobilité dans le sol

##### Adipate de diméthyle

Mobilité dans le sol	10,9
----------------------	------

# Azo Purge MP2

## Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### 12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Législation régionale (déchets)	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récepteur conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.
Informations écologiques	: Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / IMDG / IATA

DOT	IMDG	IATA
<b>14.1. Numéro ONU</b>		
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport		
<b>14.2. Désignation officielle pour le transport</b>		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### DOT

Non réglementé

#### IMDG

Non réglementé

#### IATA

Non réglementé

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable



# Azo Purge MP2

## Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### SECTION 15: Informations sur la réglementation

#### 15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA)

Ce produit ou mélange n'est pas connu pour contenir de composant chimique toxique en excès de la limite de la concentration applicable comme spécifié dans 40 CFR §372.38(a) assujéti aux exigences de rapport de la section 313 du "Title III" du "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et 40 CFR Part 372.

#### 15.2. Réglementations internationales

##### CANADA

##### Glutarate de diméthyle (1119-40-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

##### Adipate de diméthyle (627-93-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

##### Succinate de diméthyle (106-65-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

##### Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### Directives nationales

##### Glutarate de diméthyle (1119-40-0)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

##### Succinate de diméthyle (106-65-0)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

#### 15.3. Réglementations des Etats - USA

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

### SECTION 16: Autres informations

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Sources des données : SDS préparée par CHEMTREC.

#### Textes complet des phrases H

H319	Provoque une sévère irritation des yeux
------	---

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.